

DEPARTEMENT
ARDECHE

ARRONDISSEMENT
LARGENTIERE

CANTON
VILLENEUVE DE BERG

COMMUNE DE VILLENEUVE DE BERG

DELIBERATION N°2009-077

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 juin 2009

007-210703419-20090629-2009_D077-DE

NOMBRE

de conseillers en exercice : 22

de présents : 17

de votants : 22

L'an deux mil neuf, le vingt neuf juin,
le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, Claude PRADAL,

Etaient présents : MM. PRADAL, AUDIGIER, AUBERT, NOUELLE, MARIJON, PASCAL, OLIVER, GANIVET, LAURENT, DUBOIS, NICOLAS, PERROT, BROUSSET, DELEAGE, ASTIER, FARAUD, DUCHARME

Etaient excusés : MM, SCHOWING, ROTGER, CHAUSSE, OZIOL, VERDU,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :
SCHOWING à PRADAL, ROTGER à AUBERT, CHAUSSE à DUCHARME, OZIOL à OLIVER, VERDU à DELEAGE

Etaient absents non excusés : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Christian AUDIGIER a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il apparaît opportun et nécessaire de mettre à jour la tarification relative à la vente des concessions au cimetière. Tarification en vigueur depuis la délibération en date du 10 Avril 2000

En effet, compte tenu notamment de :

- l'évolution de la législation funéraire
- la procédure de reprise des concessions en état d'abandon en cours
- la construction en cours d'un columbarium et d'un ossuaire

la vente des concessions et des cases du columbarium est proposé par le Maire dans les conditions tarifaires suivantes :

délibération du 10.04.2000

projet de délibération du 29.06.2009

Ancien cimetière

- achat et renouvellement concession trentenaire :
151.38 €/m²
- achat et renouvellement concession cinquantenaire :
201.84 €/m²

Nouveau cimetière

- achat et renouvellement concession trentenaire :
151.38 €/m²
- achat et renouvellement concession cinquantenaire :
201.84 €/m²

ancien cimetière (+6%)

- *achat concession 15 ans : 93.00€/m²
- * achat et renouvellement concession 30 ans
160.00 €/m²
- * renouvellement concession 50 ans 213.30 €/m²

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

Affiché en Mairie le

Transmis en Préfecture le

nouveau cimetière (3.75 m²) (+ 6%)

* achat concession 15 ans : 93.00 €/m²

* achat et renouvellement concession 30 ans
160.00 €/m²

* renouvellement concession 50 ans 213.33 €/m²

Columbarium : case de 03 urnes

* achat d'une case pour 15 ans : 400.00 €

* achat d'une case pour 30 ans : 800.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, considérant le nouveau règlement du cimetière adopté le 29.06.2009 délibération n°2009-077 décide d'appliquer les tarifs relatifs aux ventes de concessions et de cases de columbarium du cimetière communal dans les conditions présentées par le Maire ci-dessus.

**Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 29 juin 2009**

**Claude PRADAL
Maire de Villeneuve de Berg**